



# **Synology DiskStation DS214se**

**Guide d'installation rapide**

# Table des matières

## Chapitre 1 : Avant de commencer

Contenu de la boîte .....	3
Aperçu du Synology DiskStation .....	4
Instructions de sécurité .....	5

## Chapitre 2 : Installation matérielle

Outils et pièces nécessaires à l'installation du disque dur.....	6
Installation des disques durs.....	6
Démarrer votre DiskStation.....	7

## Chapitre 3 : Installation de DSM sur le DiskStation

Installation de DSM avec Web Assistant.....	8
Plus d'info .....	8

## Annexe A : Caractéristiques

## Annexe B : Tableau des indications LED

# Avant de commencer

Merci d'avoir acheté un produit Synology. Avant l'installation de votre nouveau DiskStation, veuillez vérifier le contenu de l'emballage afin de vous assurer que vous avez reçu les éléments ci-dessous. Veuillez également à lire attentivement les instructions de sécurité pour éviter de vous blesser ou d'endommager votre DiskStation.

## Contenu de la boîte

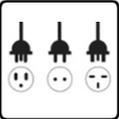
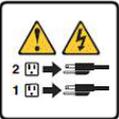
<b>Unité principale x 1</b>		<b>Cordon d'alimentation secteur x 1</b>
		
		<b>Adaptateur secteur CA x 1</b>
		
		<b>Câble LAN RJ-45 x 1</b>
<b>10 vis de fixation pour disques durs</b>	<b>Vis pour boîtier x3</b>	
		

## Aperçu du Synology DiskStation



N°	Élément	Emplacement	Description
1)	Voyant d'état	Face avant	Affiche l'état du système. Pour plus d'informations, consultez « Annexe B : Tableau des indications LED ».
2)	Voyants réseau local		Affiche le statut réseau du DiskStation. Pour plus d'informations, consultez « Annexe B : Tableau des indications LED ».
3)	Voyants du disque		Affiche l'état des disques durs internes. Pour plus d'informations, consultez « Annexe B : Tableau des indications LED ».
4)	Bouton d'alimentation		1.Appuyez pour allumer le DiskStation. 2.Pour éteindre le DiskStation, appuyez et maintenez le bouton d'alimentation jusqu'à ce que vous entendiez un « bip » et que le voyant d'alimentation commence à clignoter.
5)	Ventilateur	Face arrière	Élimine l'excès de chaleur et refroidit le système. Si le ventilateur ne fonctionne pas correctement, le DiskStation bipera.
6)	Port USB 2.0		Connectez des disques durs externes, des imprimantes USB ou d'autres périphériques USB à votre DiskStation ici.
7)	Bouton Reset		1.Appuyez et maintenez jusqu'à ce que vous entendiez un bip pour restaurer l'adresse IP par défaut, DNS Server, et les mots de passe des utilisateurs appartenant au groupe <b>administrators</b> . 2.Appuyez et maintenez jusqu'à ce que vous entendiez un bip, puis appuyez et maintenez à nouveau jusqu'à ce que vous entendiez trois bips pour replacer le DiskStation en état "Non installé", afin de pouvoir réinstaller DiskStation Manager (DSM).
8)	Port de réseau local (LAN)		Connectez les câbles réseau ici.
9)	Port d'alimentation		Connectez l'adaptateur CA au DiskStation ici.
10)	Fente de sécurité Kensington		Fixez un verrou Kensington ici.

## Instructions de sécurité

	<p>Évitez l'exposition directe à la lumière du jour ou la proximité avec des produits chimiques. Assurez-vous que l'environnement ne change pas brusquement de température ou d'humidité.</p>
	<p>Placez le produit sur le côté droit vers le haut à tout moment.</p>
	<p>Ne pas placer près de liquides.</p>
	<p>Avant de nettoyer, débranchez d'abord le cordon d'alimentation. Essuyez avec des serviettes en papier humides. N'utilisez pas de produits chimiques ou de nettoyeurs aérosol.</p>
	<p>Afin d'empêcher l'unité de tomber, ne la placez pas sur des chariots ou des surfaces instables.</p>
	<p>Le cordon d'alimentation doit être branché dans une prise secteur correspondant à la tension appropriée. Assurez-vous que la tension CA fournie est correcte et stable.</p>
	<p>Pour supprimer tout courant électrique de l'appareil, assurez-vous que tous les cordons d'alimentation sont déconnectés de la source d'alimentation.</p>
	<p>Risque d'explosion si la batterie est remplacée par un type incorrect. Éliminez les batteries usagées de façon appropriée.</p>

# Installation matérielle

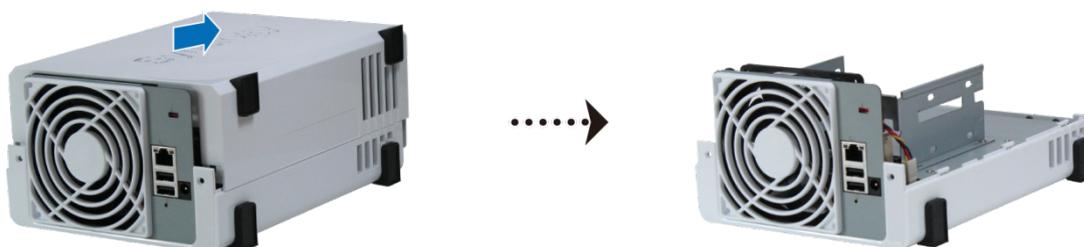
## Outils et pièces nécessaires à l'installation du disque dur

- Un tournevis
- Au moins un disque dur SATA de 3,5" ou 2,5" (Visitez [www.synology.com](http://www.synology.com) pour connaître les modèles de disques durs compatibles.)

**Avertissement :** Si vous installez un disque dur qui contient déjà des données, le système formatera le disque et effacera toutes les données. Si vous voulez conserver les données, sauvegardez-les avant l'installation.

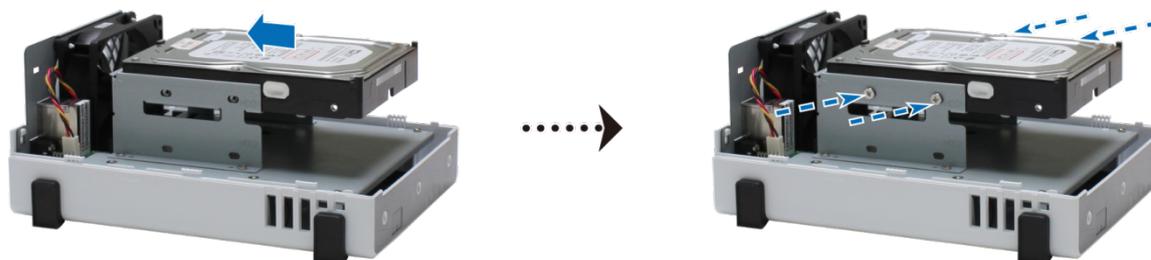
## Installation des disques durs

- 1 Appuyez sur le boîtier supérieur dans le sens indiqué ci-dessous. Levez le boîtier supérieur et mettez-le de côté.

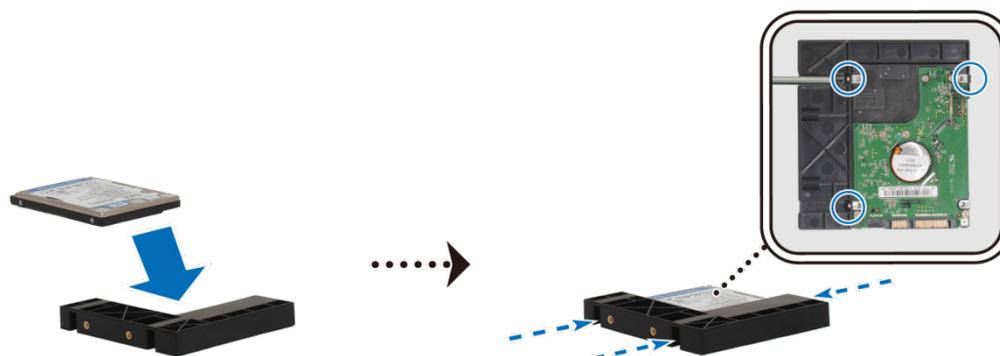


- 2 Installation des disques durs :

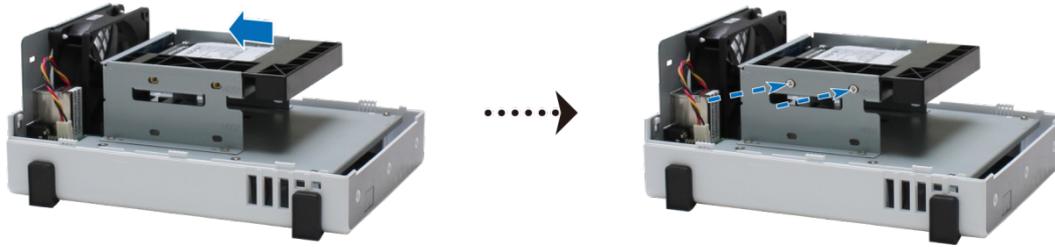
- **Pour un disque dur de 3,5" :** Glissez le disque dur dans la baie de disque dur et poussez-le entièrement jusqu'à ce qu'il soit connecté au connecteur SATA. Fixez le disque dur à l'aide des vis fournies.



- **Pour un disque dur de 2,5" :**
  - a Placez le disque dur dans le support de disque 2,5" (Type C, vendu séparément), et serrez les vis 2,5" pour fixer le disque dur.



- b Glissez le porte-disque de 2,5" dans la baie de disque dur et poussez-le entièrement jusqu'à ce que le disque dur soit connecté au connecteur SATA. Fixez le porte-disque à l'aide des vis fournies.

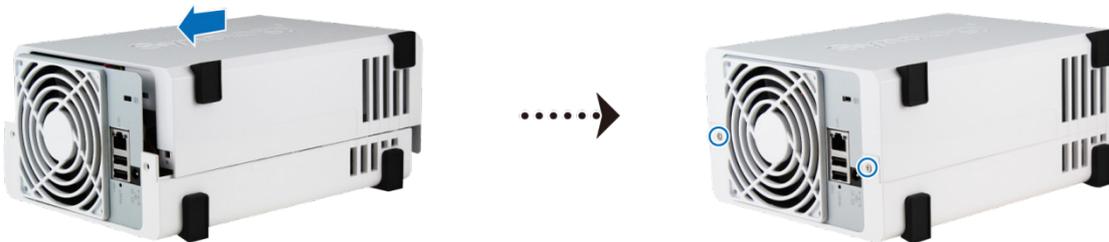


- 3 Répétez les étapes ci-dessus pour monter l'autre disque dur que vous avez préparé.  
4 La position des disques dur s'établit comme suit :



**Remarque :** Si vous voulez configurer un volume RAID, il est recommandé d'installer des disques durs de même taille pour optimiser l'utilisation de la capacité de disque.

- 5 Remettez le boîtier supérieur en place, et serrez les vis sur le panneau arrière.



## Démarrer votre DiskStation

- 1 Connectez l'adaptateur secteur à la prise d'alimentation du DiskStation. Connectez l'une des extrémités du connecteur d'alimentation à l'adaptateur secteur, et l'autre extrémité au secteur.
- 2 Utilisez le câble réseau pour brancher le DiskStation à votre commutateur, routeur ou concentrateur.
- 3 Appuyez sur le bouton d'alimentation pour allumer votre DiskStation.



Votre DiskStation est maintenant en ligne et peut être détecté par un ordinateur du réseau.

# Installation de DSM sur le DiskStation

Une fois que l'installation matérielle est terminée, veuillez installer DiskStation Manager (DSM) – un système d'exploitation à interface web de Synology - sur votre DiskStation.

## Installation de DSM avec Web Assistant

Votre DiskStation est livré avec un outil intégré appelé **Web Assistant** qui vous aide à télécharger la dernière version de DSM depuis l'Internet et à l'installer sur votre DiskStation. Afin d'utiliser Web Assistant, veuillez suivre les étapes ci-dessous.

- 1 Mettez le DiskStation sous tension.
- 2 Ouvrez un navigateur web sur un ordinateur dans le même réseau que le DiskStation.
- 3 Saisissez l'une des chaînes suivantes dans la barre d'adresse de votre navigateur.
  - a [find.synology.com](http://find.synology.com)
  - b [diskstation:5000](http://diskstation:5000)
- 4 Web Assistant sera lancé sur votre navigateur Web. Il recherchera et trouvera votre DiskStation sur le réseau local. Le statut de votre DiskStation devrait être **Non installé**.



- 5 Cliquez sur **Connecter** pour lancer le processus d'installation et suivez les instructions sur l'écran.

**Remarque :**

1. Navigateurs suggérés : Chrome, Firefox.
2. Le DiskStation et l'ordinateur doivent être situés dans le même réseau local.
3. Le DiskStation doit être connecté à Internet pour installer DSM avec Web Assistant.

## Plus d'info

Félicitations ! Votre DiskStation est maintenant prêt pour l'action. Pour plus d'informations ou les ressources en ligne concernant le DiskStation, visitez [www.synology.com](http://www.synology.com).

# Caractéristiques

Élément	DS214se
Disque dur interne	3,5" ou 2,5" SATA (II) x 2
Capacité max.	8 To (2 disques durs de 4 To)
Interface disque dur externe	USB 2.0 x 2
Port de réseau local (LAN)	Gigabit x 1
Taille (H x L x P) (mm)	165 x 100 x 225,5
Poids (kg)	0.87
Clients pris en charge	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Windows XP et versions ultérieures</li> <li>• Mac OS X 10.5 et versions ultérieures</li> <li>• Ubuntu 9.04 et versions ultérieures</li> </ul>
Nbre maximum de comptes utilisateurs	512
Comptes de groupe max	128
Nbre maximum de dossiers partagés	256
Connexions simultanées max	64
Système de fichiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EXT4</li> <li>• EXT3, FAT, NTFS (disque externe uniquement)</li> </ul>
Type de volume	• Basic • JBOD • RAID 0 • RAID 1 • Synology Hybrid RAID
Certifications d'Agence	• FCC Classe B • CE Classe B • BSMI Classe B
Hibernation du disque dur	Oui
Versions localisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• English • Deutsch • Français • Italiano • Español • Dansk • Norsk • Svensk</li> <li>• Nederlands • Русский • Polski • Magyar • Portuguais do Brasil • Portuguais Europeu</li> <li>• Türkçe • Český • 日本語 • 한국어 • 繁體中文 • 简体中文</li> </ul>
Configuration requise	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tension : 100 V à 240 V CA</li> <li>• Fréquence : 50/60Hz</li> <li>• Température de fonctionnement : de 40 à 95°F (de 5 à 35°C)</li> <li>• Température de stockage : de 15 à 155°F (de -10 à 70°C)</li> <li>• Humidité relative : 5% à 95% HR</li> <li>• Altitude de fonctionnement maximale : 6 500 pieds (2000 m)</li> </ul>

**Remarque :** Les caractéristiques du modèle sont sujettes à modifications sans préavis. Veuillez consulter [www.synology.com](http://www.synology.com) pour les informations les plus récentes.

# Tableau des indications LED

Voyant DEL	Couleur	État	Description
ETAT	Vert	Statique	Volume normal
	Orange	Statique	Espace disponible < 1 Go ou < 1%
		Clignotant	Disque crashé/volume dégradé ou crashé
	Éteint		Pas de volume
		Éteint	Hibernation du disque dur
LAN avant	Vert	Statique	Réseau connecté
		Clignotant	Réseau actif
	Éteint		Pas de réseau
DISK 1~2	Vert	Statique	Disque prêt
		Clignotant	Accès au disque
	Orange	Statique	Erreur de disque
	Éteint		Hibernation du disque dur / pas de disque dur
Alimentation	Bleu	Statique	Allumé
		Clignotant	Démarrage ou arrêt en cours
	Éteint		Arrêté
LAN arrière (sur le dessus de la prise)	Orange	Statique	Réseau connecté
		Clignotant	Réseau actif
	Éteint		Pas de réseau
LAN arrière (sur le dessous de la prise)	Vert	Statique	Réseau connecté
	Éteint		Pas de réseau

**Remarque :** Les caractéristiques du modèle sont sujettes à modifications sans préavis. Veuillez consulter [www.synology.com](http://www.synology.com) pour les informations les plus récentes.

**SYNOLOGY, INC.**  
**CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL**

IMPORTANT-À LIRE ATTENTIVEMENT : LE PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL (« CLUF ») EST UN CONTRAT LÉGAL ENTRE VOUS (INDIVIDU OU ENTITÉ UNIQUE) ET SYNOLOGY, INC. ET SES FILIALES, NOTAMMENT SYNOLOGY AMERICAN CORP ET SYNOLOGY UK LTD., (COLLECTIVEMENT, « SYNOLOGY ») POUR TOUT LOGICIEL SYNOLOGY, AINSI QUE TOUT AUTRE FIRMWARE, MÉDIA, DOCUMENTATION IMPRIMÉE ASSOCIÉE ET DOCUMENTATION ÉLECTRONIQUE OU « EN LIGNE » (COLLECTIVEMENT, LE « LOGICIEL ») DISPONIBLE EN TÉLÉCHARGEMENT À L'ADRESSE [WWW.SYNOLOGY.COM](http://WWW.SYNOLOGY.COM) OU FOURNIE OU INSTALLÉE AVEC UN PRODUIT SYNOLOGY (LE « PRODUIT »).

VOUS ACCEPTEZ DE VOUS SOUMETTRE AUX TERMES DE CE CLUF EN OUVRANT L'EMBALLAGE CONTENANT LE LOGICIEL, EN INSTALLANT LE LOGICIEL ATTENDU QU'IL N'A PAS ÉTÉ INSTALLÉ AU PRÉALABLE SUR UN PRODUIT PAR SYNOLOGY, SINON EN UTILISANT UN PRODUIT QUI INCLUT UN LOGICIEL PRÉINSTALLÉ. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CE CLUF, N'OUVREZ PAS LA BOÎTE CONTENANT LE PRODUIT, NI N'INSTALLEZ LE LOGICIEL OU UTILISEZ LE PRODUIT CONTENANT LE LOGICIEL. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVoyer LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

**Section 1. Licence logicielle limitée.** Soumis aux termes et conditions de ce CLUF, Synology vous octroie une licence personnelle limitée, non exclusive et non transférable pour installer, exécuter et utiliser une copie du Logiciel sur le Produit seulement dans le cadre de votre autorisation d'utiliser le Produit.

**Section 2. Documentation.** Vous pouvez créer et utiliser un nombre raisonnable de copies de toute documentation fournie avec le Logiciel, à condition que lesdites copies soient utilisées dans le contexte interne d'une entreprise et ne soient pas publiées ou distribuées à nouveau (en copie papier ou au format électronique) à l'intention un tiers quel qu'il soit.

**Section 3. Sauvegarde.** Vous pouvez créer un nombre raisonnable de copies du Logiciel à des fins d'archivage ou de sauvegarde.

**Section 4. Mises à jour.** Tout logiciel qui vous est fourni par Synology ou qui est mis à votre disposition sur le site web de Synology à l'adresse [www.synology.com](http://WWW.SYNOLOGY.COM) (« Site Web ») et qui met à jour ou complète le Logiciel d'origine est régi par le présent CLUF sauf en cas de clauses distinctes pour la licence fournies avec lesdites mise à jours ou compléments, auquel cas, lesdites clauses prévaudront.

**Section 5. Limites de la licence.** La licence stipulée dans la Section 1 ne s'applique que dans la mesure où vous avez commandé et payé le Produit et déclare la totalité de vos droits concernant le Logiciel. Synology se réserve tous les droits qui ne vous ont pas été expressément accordés dans le cadre de ce CLUF. Sans pour autant limiter ce qui a été précédemment stipulé, en aucun cas vous ne devrez autoriser ou permettre à un tiers de : (a) utiliser le Logiciel à d'autres fins que celles en relation avec le Produit ; (b) accorder une licence, distribuer, louer, prêter, transférer, attribuer ou disposer du Logiciel ou utiliser le logiciel de toute autre manière dans un environnement commercial ou de service ; (c) effectuer des opérations de rétrotechnique, décompiler, désassembler ou essayer de découvrir le code source de tout secret commercial en rapport avec le Logiciel, excepté et seulement dans la mesure où telle activité est expressément autorisée par la loi ne vigueur indépendamment de cette limitation ; (d) adapter, modifier, altérer, traduire ou créer des travaux dérivés du Logiciel ; (e) supprimer, altérer ou rendre illisible toute mention de copyright ou toute autre mention de droit d'auteur figurant sur le Produit ; ou (f) entraver ou tenter d'entraver toute méthode employée par Synology pour contrôler l'accès aux composants, fonctionnalités ou fonctions du Produit ou Logiciel.

**Section 6. Logiciel libre.** Le Logiciel peut comporter des composants pour lesquels Synology s'est vu accordé une licence de type GNU General Public (« Composants GPL »), actuellement disponible à l'adresse <http://www.gnu.org/licenses/gpl.html>. Les clauses de la GPL

ne régissent que des composants GPL dans la mesure où le présent CLUF est en contradiction avec les exigences de la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation des composants GPL, et, dans de tels cas, vous acceptez vous soumettre à la GPL pour tout ce qui concerne votre utilisation desdits composants.

**Section 7. Audit.** Synology se réserve le droit de contrôler votre conformité aux termes du présent CLUF. Vous acceptez d'accorder à Synology l'accès à vos locaux, équipements, livres, enregistrements et documents, sinon de coopérer raisonnablement avec Synology afin de faciliter un tel audit.

**Section 8. Propriété.** Le Logiciel a valeur de propriété de Synology et de ses concédants de licences et est protégé par copyright et autres lois et traités sur la propriété intellectuelle. Synology et ses concédants de licences détiennent tous les droits, titres et intérêts en relation avec le Logiciel et tous les droits de propriété intellectuelle et copyrights du Logiciel.

**Section 9. Garantie limitée.** Synology garantit que pour une période de quatre-vingt dix (90) jours après votre (a) installation du Logiciel sur les Produits ne comportant pas de Logiciels préinstallé ou (b) utilisation d'un Produit comprenant un Logiciel préinstallé, le cas échéant, (la « Période de Garantie »), le Logiciel sera conforme, de manière substantielle, aux spécifications logicielles publiées par Synology, le cas échéant, ou dans le cas contraire, stipulées sur le Site Web. Synology pourra raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux, à la discrétion de Synology, pour corriger toute non conformité susmentionnée concernant le Logiciel ou pour remplacer tout Logiciel en non conformité avec la précédente garantie, à condition que vous en fassiez mention par écrit à Synology pendant la période de Garantie. La garantie précédemment mentionnée ne s'applique pas à toute non conformité résultant de : (w) utilisation, reproduction, distribution ou divulgation n'entrant pas dans le cadre de conformité du présent CLUF ; (x) toute personnalisation, modification ou autre altération du Logiciel par quiconque hormis Synology ; (y) combinaison du Logiciel avec tout produit, service ou autre éléments fournis par quiconque hormis Synology ; ou (z) votre non conformité avec le présent CLUF.

**Section 10. Support technique.** Pendant la Période de Garantie, Synology mettra à votre disposition un service d'assistance technique. Après expiration de la Période de Garantie applicable, le support technique pour le Logiciel sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

**Section 11. Exclusion de Garanties.** SAUF DANS LE CAS SUSMENTIONNÉ EXPRESSEMENT, SYNOLOGY ET SES FOURNISSEURS FOURNISSENT LE LOGICIEL « TEL QUEL », AVEC TOUTES LES DÉFAILLANCES QU'IL INCLUT. SYNOLOGY ET SES FOURNISSEURS DECLINENT, PAR LA PRÉSENTE, TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES, IMPLICITES OU STATUTAIRES,

DÉCOULANT DE LA LOI OU SINON, INCLUANT MAIS NE SE LIMITANT PAS À TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE COMMERCIALISATION, D'ADÉQUATION À DES FINS OU UTILISATIONS PARTICULIÈRES, TITRE ET NON TRANSGRESSION, CONCERNANT LE LOGICIEL. SANS LIMITER LES PRÉCÉDENTES MENTIONS, SYNOLOGY NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL SERA DEPOURVU DE BOGUES, ERREURS, VIRUS OU AUTRE DÉFAILLANCES.

**Section 12. Exclusion de certains types de dommages.** EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES CONCÉDANTS DE LICENCES NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

**Section 13. Limites de responsabilité.** LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES CONCÉDANTS DE LICENCES DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE LOGICIEL OU SINON EN RELATION AVEC LE PRÉSENT CLUF OU LOGICIEL SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE VOTRE PART POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de garantie, exclusion de certains types de dommages et limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion des garanties implicites ou l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce CLUF, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer à vous.

**Section 14. Restrictions en matière d'exportation.** Vous reconnaissez que le Logiciel est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous reconnaissez respecter toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Logiciel, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

**Section 15. Droits de licence du gouvernement américain.** Tout logiciel fourni au Gouvernement américain est accompagné de restrictions et droits de licence commerciaux mentionnés dans le présent CLUF. En installant, copiant ou utilisant le Logiciel, le Gouvernement américain reconnaît que le Logiciel est un « logiciel informatique commercial » ou une « documentation sur le logiciel informatique commercial » entrant dans le cadre du FAR Partie 12.

**Section 16. Résiliation.** Sous réserve que Synology ne porte pas atteinte à d'autres droits, Synology peut résilier ce CLUF si vous vous ne vous engagez pas à respecter les termes et conditions de la présente. Dans ce cas, vous devez cesser d'utiliser le Logiciel et détruire toutes les copies du Logiciel ainsi que tous les composants s'y rapportant.

**Section 17. Attribution.** Vous ne pouvez transférer ou attribuer vos droits mentionnés dans le présent CLUF à un tiers. Tout transfert ou attribution violant la précédente restriction sera considéré non avenu.

**Section 18. Législation en vigueur.** Sauf interdiction expresse de la législation locale, le présent CLUF est régi par

les lois de l'État de Washington, États-Unis d'Amérique sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire. La convention des Nations unies sur les contrats relatifs au commerce international de biens de 1980 ou toute autre loi succédant n'est pas applicable.

**Section 19. Résolution des litiges.** Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec les présents Garantie, Logiciel ou services fournis par Synology, concernant le Logiciel ou la relation existant entre vous et Synology sera résolu exclusivement et au terme d'un arbitrage soumis aux réglementations commerciales actuelles de l'American Arbitration Association si vous résidez aux États-Unis, sinon comme mentionné ci-après. Dans de tels cas, l'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et sera limité uniquement au différend entre vous et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera unifié à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage doit être tenu à King County, Washington, États-Unis d'Amérique, par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne tel que l'arbitre l'aura déterminé à la demande des parties. La partie gagnante dans tout arbitrage ou action judiciaire ayant lieu aux États-Unis ou à l'extérieur doit recevoir tous les coûts et frais d'avocats, y compris les frais d'arbitrage payés par la partie gagnante. Toute décision rendue dans de telles procédures d'arbitrage sera finale et irrévocable pour les parties, et le jugement peut être déclaré dans n'importe quelle cour de juridiction compétente. Vous comprenez que, en l'absence de cette disposition, vous auriez le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations dans une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et que vous renoncez en connaissance de cause à ces droits et que vous êtes d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable conformément aux dispositions de la présente Section 19. Si vous ne résidez pas aux États-Unis, tout différend, controverse ou réclamation décrits dans cette Section doivent être définitivement résolus par un arbitrage mené par trois arbitres neutres conformément aux procédures de la loi d'arbitrage R.O.C. et aux réglementations en vigueur qui s'y rapportent. L'arbitrage doit avoir lieu à Taipei, Taiwan, les procédures R.O.C. et d'arbitrage doivent être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition du présent CLUF en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

**Section 20. Frais d'avocat.** Dans le contexte d'une arbitration, médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par le présent CLUF, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

**Section 21. Divisibilité.** Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de ce CLUF est non valide, illégale, non exutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

**Section 22. Accord bilatéral parfait.** Le présent CLUF stipule l'accord bilatéral parfait qui existe entre Synology et vous pour ce qui concerne le Logiciel et le sujet en question et remplace tout accord écrit ou oral, antérieur ou actuel. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions du présent CLUF ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.

## SYNOLOGY, INC. GARANTIE PRODUIT LIMITÉE

CETTE GARANTIE LIMITÉE (« GARANTIE ») S'APPLIQUE AUX PRODUITS (DÉFINIS CI-APRÈS) DE SYNOLOGY, INC. ET DE SES FILIALES, Y COMPRIS SYNOLOGY AMERICA CORP ET SYNOLOGY UK LTD., (COLLECTIVEMENT, « SYNOLOGY »). VOUS ACCEPTEZ ET RECONNAISSEZ VOUS SOUMETTRE AUX TERMES DE CETTE GARANTIE EN OUVRANT ET/OU EN UTILISANT L'EMBALLAGE CONTENANT LE PRODUIT. SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES TERMES DE CETTE GARANTIE, N'UTILISEZ PAS LE PRODUIT. AU LIEU DE CELA, VOUS POUVEZ RENVoyer LE PRODUIT AU REVENDEUR CHEZ QUI VOUS L'AVEZ ACHETÉ POUR VOUS FAIRE REMBOURSER, EN RESPECT DE LA POLITIQUE DE RETOUR APPLICABLE AUX REVENDEURS.

**Section 1. Définitions.** (a) Un « Nouveau produit », qui inclut (1) les « Produit de catégorie I » fait référence aux modèles de produits Synology RS810+, RS810RP+ et RX410 (2) Un « Produit de catégorie II » fait référence aux modèles de produits Synology RS2414+, RS2414RP+, RS814, RS214, RS10613xs+, RS3413xs+, RS3412xs, RS3412RPxs, RS3411xs, RS3411RPxs, RS2212+, RS2212RP+, RS2211+, RS2211RP+, RS812+, RS812RP+, RS812, RS411, RS409RP+, RS409+, RS409, RS408-RP, RS408, RS407, RS212, DS3612xs, DS3611xs, DS2413+, DS2411+, DS1813+, DS1812+, DS1513+, DS1512+, DS1511+, DS1010+, DS713+, DS712+, DS710+, DS509+, DS508, RX1214, RX1214RP, RX1213sas, RX1211, RX1211RP, RX4, DX513, DX1211, DX510, DX5, VS240HD, et modules de RAM (1 Go/2 Go/4 Go/8 Go). (3) Un « Produit de catégorie III » fait référence à tous les autres modèles de produits Synology achetés par le client avant le 29 février 2008. Un « Produit de catégorie IV » fait référence à tous les autres modèles de produits Synology achetés par le client après le 1er mars 2008. (b) « Produit remis à neuf » fait référence à tous les produits Synology qui ont été remis à neuf et vendus directement par Synology via la Boutique en ligne, à l'exclusion des produits vendus par un distributeur ou un revendeur Synology agréé. (c) Le « Client » fait référence à la personne ou entité à l'origine de l'achat du produit auprès de Synology ou de l'un de ses revendeurs ou distributeurs agréés. (d) « Boutique en ligne » fait référence à une boutique en ligne exploitée par Synology ou une société affiliée à Synology. (e) Un « Produit » fait référence à un Nouveau produit ou à un Produit remis à neuf, ainsi que tout matériel incorporé dans le produit par Synology et la documentation qui l'accompagne. (f) « Logiciel » fait référence au logiciel propriétaire de Synology qui accompagne le Produit lorsque celui-ci est acheté par un Client, téléchargé par un Client sur le Site Web ou préinstallé par Synology sur le Produit et il comprend tout firmware, média associé, images, animations, vidéo, audio, texte et applets intégrés au logiciel ou au Produit et toute mise à jour ou mise à niveau dudit logiciel. (g) « Période de garantie » fait référence à : (i) la période commençant à la date d'achat du produit par le Client et se finissant (1) cinq années après ladite date pour les Produits de catégorie I ; (2) trois années après ladite date pour les Produits de catégorie II ; (3) deux années après ladite date pour les Produits de catégorie III ; ou (4) une année après ladite date pour les Produits de catégorie IV. (5) 90 jours après ladite date pour les Produits remis à neuf excepté pour ceux qui sont vendus "en l'état" ou « sans garantie » sur la Boutique en ligne. (h) « Site Web » fait référence au site web de Synology, se trouvant à l'adresse [www.synology.com](http://www.synology.com).

### Section 2. Garanties et recours limités

**2.1 Garantie limitée.** Comme énoncé dans la Section 2.7, Synology garantie au Client que chacun de ses Produits (a) sera exempt de défauts matériels ou malfaçon et (b) présentera les performances conformes aux spécifications du Produit publiées par Synology, dans le cadre d'une utilisation normale et pendant la Période de Garantie. Synology offre une garantie pour le Logiciel, comme stipulé dans le contrat de licence utilisateur final accompagnant le Produit, le cas échéant. Synology n'assure aucune garantie pour les Produits remis à neuf vendus « en l'état » ou « sans garantie » sur la Boutique en ligne.

**2.2 Enregistrement du Produit.** Les Clients peuvent enregistrer leurs Produits avec Synology et peuvent obtenir la date de fabrication des Produits de catégorie I, II et III sur le site web. Si le Client ne parvient pas à enregistrer son Produit sur le Site Web, ses droits de garantie stipulés dans la Section 2.1 n'en seront pas amoindris. Synology n'est pas responsable de l'incapacité du Client à identifier la date de fabrication d'un Produit.

**2.3 Recours exclusif.** Si le Client fait état d'une conformité avec toute garantie stipulée dans la Section 2.1 pendant la Période de Garantie applicable par les moyens stipulés ci-après, alors, après vérification de ladite non conformité par Synology, Synology pourra : (a) raisonnablement avoir recours à des moyens commerciaux pour réparer le Produit, ou (b) remplacer le Produit ou partie du Produit non conforme en question sur retour complet du Produit comme stipulé dans la Section 2.4. Les mentions précédentes stipulent la responsabilité totale de Synology et l'unique et exclusif recours du Client en cas de rupture de la garantie comme stipulé dans la Section 2.1 ou tout autre défaut ou défaillance du Produit. Le Client aidera Synology à diagnostiquer et valider la non conformité du Produit dans la mesure du possible. La garantie stipulée dans la Section 2.1 n'inclut pas : (1) toute garantie en relation avec le Logiciel ; (2) installation ou démontage physiques du Produit sur le site du Client ; (3) visites sur le site du Client ; (4) travail nécessaire pour réparer ou remplacer effectivement des parties défectueuses en dehors des horaires de travail normaux de Synology ou de ses fournisseurs de services sous contrat, excluant les week-end et congés ; (5) tout travail avec l'équipement ou le logiciel d'un tiers ; (6) toute garantie pour le disque dur si installé par le Client ou par un tiers ; ou (7) toute garantie ou compatibilité avec le disque dur.

**2.4 Renvoi.** Tout produit retourné par le Client dans le cadre de la Section 2.3 doit se voir attribué un numéro d'Autorisation de retour de marchandise (« RMA ») avant l'expédition selon les procédures RMA actuelles propres à Synology. Le Client peut prendre contact avec tout distributeur ou revendeur agréé de Synology ou avec le Support technique de Synology pour obtenir une assistance dans l'obtention d'un RMA, et doit fournir une preuve d'achat ainsi qu'un numéro de série pour le produit afin d'obtenir ladite assistance. Pour les réclamations de garantie, le Client doit retourner et le Produit complet à Synology en accord avec la présente Section 2.4 afin d'être éligible et couvert par cette Garantie. Tout Produit retourné sans numéro RMA, ou tout Produit qui a été désassemblé (excepté sous la direction de Synology) sera refusé et renvoyé au Client aux frais du Client. Tout produit s'étant vu attribué un numéro RMA doit être retourné dans le même état que celui dans lequel il a été reçu de Synology, à l'adresse indiquée par Synology, avec frais de transport prépayés, dans un emballage suffisant pour protéger le contenu en question et comportant le numéro RMA affiché en évidence sur l'extérieur de l'emballage. Le Client est responsable de l'assurance et du risque de perte liés aux articles retournés jusqu'à ce qu'ils aient bien été réceptionnés par Synology. Un produit expédié avec un numéro RMA doit être retourné sous quinze (15) jours après émission du numéro RMA applicable.

**2.5 Remplacement par Synology.** Si Synology décide de remplacer un Produit sous la présente Garantie stipulée

dans la Section 2.1, alors Synology expédiera un Produit de remplacement aux frais de Synology par une méthode d'expédition du choix de Synology après réception du Produit non conforme retourné en accord avec la Section 2.4 et après confirmation de la part de Synology que le Produit n'est pas conforme à la garantie. Le Produit de remplacement sera neuf ou très peu utilisé, et il sera comparable en termes de fonction et de performances avec le Produit original. De plus, il sera garanti pour le reste de la Période de Garantie d'origine ou pendant trente (30) jours après expédition au Client, la période la plus longue des deux faisant foi. Tout Produit estimé non défectueux par Synology sera retourné au Client.

**2.6 Support technique.** Pendant la Période de Garantie, Synology mettra à la disposition du Client un service d'assistance technique. Après expiration de la Période de Garantie applicable, le support technique pour le Produit sera disponible sur demande écrite adressée à Synology.

**2.7 Exclusions.** Les garanties précédentes et obligations de garantie ne s'appliquent à aucun produit qui (a) a été installé ou utilisé d'une manière non spécifiée ou décrite dans les spécifications du Produit ; (b) a été réparé, modifié ou altéré par quiconque en dehors de Synology ou de ses agents et représentants ; (c) a été utilisé de manière inappropriée, utilisé de manière abusive ou a été endommagé ; (d) a été utilisé avec des éléments n'ayant pas été fournis par Synology en dehors du matériel et logiciel(s) pour lesquels le Produit a été conçu ; ou (e) ou encore qui n'est pas en conformité avec les spécifications du Produit, ladite non conformité étant attribuée à des causes n'étant pas du ressort ou sous le contrôle de Synology. Par ailleurs, les précédentes garanties seront considérées non avenues si (1) le Client désassemble le Produit sauf autorisation de Synology ; (2) le Client ne parvient pas à mettre en œuvre tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition du Client par Synology ; ou si (3) le Client met en œuvre, installe ou utilise tout correctif, modification, amélioration ou autre mise à jour mise à disposition par un tiers. La garantie stipulée dans la Section 2.1 prendra fin sur vente ou échange du Produit à un tiers par le Client.

**2.8 Exclusion de garanties.** LES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY ET LES RECOURS DU CLIENT STIPULÉS DANS CETTE GARANTIE SONT EXCLUSIFS ET SUBSTITUTIFS, ET PAR LA PRÉSENTE, LE CLIENT ABANDONNE, DÉCHARGE ET EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE SYNOLOGY, ET TOUS LES AUTRES DROITS, RÉCLAMATIONS ET RECOURS DU CLIENT CONTRE SYNOLOGY, EXPRESSES OR IMPLICITES, DÉCOULANT DE LA LOI OU DU PRODUIT, DE LA DOCUMENTATION OU DU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT OU DE TOUT AUTRE BIEN OU SERVICE FOURNI SOUS CETTE GARANTIE, INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À : (A) UNE GARANTIE IMPLICITE COMMERCIALE OU EN ADÉQUATION AVEC UNE FIN OU UNE UTILISATION PARTICULIÈRE ; (B) UNE GARANTIE IMPLICITE DÉCOULANT DU COURS DES PERFORMANCES, TRANSACTION, USAGE COMMERCIAL ; (C) UNE RÉCLAMATION CONCERNANT UNE TRANSGRESSION OU UNE MALVERSATION ; OU (D) RÉCLAMATION CONCERNANT UN DÉLIT (QU'IL DÉPENDE D'UNE NÉGLIGENCE, STRICTE RESPONSABILITÉ, RESPONSABILITÉ DU PRODUIT OU AUTRE HYPOTHÈSE). SYNOLOGY NE GARANTIT PAS ET EXCLUT SPÉCIFIQUEMENT QUE LES DONNÉES OU INFORMATIONS STOCKÉES SUR LES PRODUITS SYNOLOGY SONT TOUJOURS SÛRES ET SANS RISQUES DE PERTES DE DONNÉES. SYNOLOGY RECOMMANDE QUE LE CLIENT PRENNE LES MESURES APPROPRIÉES POUR SAUVEGARDER LES DONNÉES STOCKÉES SUR LE PRODUIT. CERTAIN(E)S

ÉTATS/JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS DE LIMITATION SUR LES GARANTIES IMPLICITES, AINSI, LES LIMITES SUSMENTIONNÉES PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER AU CLIENT.

### **Section 3. Limites de responsabilité.**

**3.1 Force Majeure.** Synology ne sera pas tenu responsable ou considéré comme étant en violation ou en faute sous cette garantie pour tout retard ou manquement vis-à-vis de cette garantie pour toute cause ou état raisonnablement hors de contrôle (incluant, mais ne se limitant pas aux actes ou manquements de la part du Client).

**3.2 Exclusion de certains types de dommages.** EN AUCUN CAS SYNOLOGY OU SES FOURNISSEURS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DU COÛT DE COUVERTURE OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, CONSÉCUTIF OU EXEMPLAIRE, NI (INCLUANT, MAIS NE SE LIMITANT PAS À LA PERTE DE DONNÉES, INFORMATIONS, REVENUS, BÉNÉFICES OU ENTREPRISES) DÉCOULANT OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI TOUT BIEN OU SERVICE FOURNI SOUMIS À CETTE GARANTIE, QUE CE SOIT DE PAR LE CONTRAT, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), LA STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE MÊME SI SYNOLOGY A ÉTÉ AVERTI DE L'ÉVENTUALITÉ DE TELS DOMMAGES.

**3.3 Limites de responsabilité.** LA RESPONSABILITÉ DE SYNOLOGY ET DE SES FOURNISSEURS DÉCOULANT DE OU EN RAPPORT AVEC L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ À UTILISER LE PRODUIT, TOUTE DOCUMENTATION OU LOGICIEL L'ACCOMPAGNANT AINSI TOUT BIEN OU SERVICE FOURNI SOUMIS À CETTE GARANTIE SE LIMITE AU MONTANT EFFECTIF DE LA PART DU CLIENT POUR LE PRODUIT QUEL QUE SOIT LE MONTANT DES DOMMAGES IMPLIQUÉS OU LE CONTRAT QUI S'Y RAPPORTE, LE DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), STRICTE RESPONSABILITÉ OU AUTRE HYPOTHÈSE. L'exclusion de certains types de dommages et limites de responsabilités précédentes s'appliqueront dans toute la mesure permise par la législation applicable. Les lois en vigueur dans certains états/juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation de certains types de dommages. Dans la mesure où ces réglementations s'appliquent à ce Produit, les exclusions et limites susmentionnées peuvent ne pas s'appliquer au Client.

### **Section 4. Clauses diverses.**

**4.1 Droits propriétaires.** Le Produit ainsi que tout Logiciel et documentation l'accompagnant fournis avec le Produit incluent des droits propriétaires et intellectuels de Synology et de ses concédants de licences et fournisseurs tiers. Synology détient et se réserve tous les droits et intérêts des droits de propriétés intellectuels du Produit, et aucun type ni propriété d'un quelconque droit de propriété intellectuelle vis-à-vis du Produit, toute documentation ou Logiciel l'accompagnant et tout autre bien fourni soumis à cette Garantie n'est transféré au Client sous cette Garantie. Le Client (a) respectera les termes et conditions du contrat de licence utilisateur final accompagnant tout Logiciel fourni par Synology ou par un distributeur ou revendeur Synology agréé ; et (b) ne tentera pas d'effectuer des opérations de rétrotechnique sur le Produit ou composant en question ou accompagnant le Logiciel ou sinon faire des malversations, entraver ou violer tout droit de propriété intellectuelle de Synology.

**4.2 Attribution.** Le Client ne transférera aucun de ses droits aux termes de cette garantie, par le biais de la loi ou autrement, sans le consentement écrit préalable de Synology.

**4.3 Aucune clause supplémentaire.** Sauf permission expresse par cette Garantie, aucune des parties ne sera soumis et chaque partie s'oppose expressément, à des termes, conditions ou autres dispositions entrant en contradiction avec les dispositions de cette Garantie, stipulés par l'autre partie dans toute commande, réception, acceptation, confirmation, correspondance ou autre, sauf si chaque partie donne spécifiquement son accord pour ladite disposition par écrit. Par ailleurs, si la présente Garantie entre en contradiction avec des termes ou conditions ou tout autre contrat auquel les parties sont soumises vis-à-vis du Produit, alors, cette Garantie prévaudra sauf contrat faisant spécifiquement mention des sections de cette Garantie qu'il remplace.

**4.4 Loi en vigueur.** Sauf interdiction expresse de la législation locale, la présente Garantie est régie par les lois de l'État de Washington, États-Unis d'Amérique, sans considération de toute contradiction ou principe légal contraire. La convention des Nations unies sur les contrats relatifs au commerce international de biens de 1980 ou toute autre loi succédant n'est pas applicable.

**4.5 Résolution des litiges.** Tout litige, controverse ou réclamation découlant de ou en relation avec les présents Garantie, Logiciel ou services fournis par Synology, concernant le Produit ou la relation existant entre les Clients résidant au États-Unis et Synology sera résolu exclusivement et au terme d'un arbitrage soumis aux réglementations commerciales actuelles de l'American Arbitration Association, sinon comme mentionné ci-après. L'arbitrage sera mené devant un seul arbitre et sera limité uniquement au différend entre le Client et Synology. L'arbitrage, ou n'importe quelle portion de celui-ci ne sera unifié à aucun autre arbitrage et ne sera pas mené sur la base d'une action collective. L'arbitrage doit être tenu à King County, Washington, États-Unis d'Amérique, par soumission de documents, par téléphone, en ligne ou en personne tel que l'arbitre l'aura déterminé à la demande des parties. La partie gagnante dans tout arbitrage ou action judiciaire ayant lieu aux États-Unis ou à l'extérieur doit recevoir tous les coûts et frais d'avocats, y compris les frais d'arbitrage payés par la partie gagnante. Toute décision rendue dans de telles procédures d'arbitrage sera finale et irrévocable pour les parties, et le jugement peut être déclaré dans n'importe quelle court de juridiction compétente. Le Client comprend que, en l'absence de cette disposition, il aurait le droit de plaider les litiges, controverses ou réclamations dans une cour, y compris le droit de plaider les réclamations sur la base d'une action collective, et qu'il renonce expressément

**Remarque:** En cas de divergence ou d'incohérence constatée dans la signification des termes employés dans la version anglaise par rapport à une autre version, la version anglaise prévaut.

et en connaissance de cause à ces droits et qu'il est d'accord pour résoudre tout différend par le biais d'un arbitrage irrévocable conformément aux dispositions de cette Section 4.5. Pour les Clients ne résidant pas aux États-Unis, tout différend, controverse ou réclamation énoncés dans cette section devra être résolu au terme d'une arbitration menée par trois arbitres neutres en accord avec les procédures de la loi d'arbitration R.O.C. et avec les réglementations en vigueur qui s'y rapportent. L'arbitrage doit avoir lieu à Taipei, Taiwan, les procédures R.O.C. et d'arbitrage doivent être menées en anglais ou, si les deux parties sont d'accord, en chinois mandarin. La décision de l'arbitrage doit être finale et irrévocable pour les parties et peut être appliquée par n'importe quelle cour ayant juridiction. Aucune clause figurant dans cette Section ne doit être prise en considération dans le but d'interdire ou d'opposer des restrictions à Synology dans le cadre d'une demande d'injonction ou autres droits d'actions et recours analogues légaux ou d'équité de la part de Synology pour toute rupture effective ou présagée de toute disposition de la présente Garantie en rapport avec les droits de propriété intellectuelle de Synology.

**4.6 Frais d'avocats.** Dans le contexte d'une arbitration, médiation ou tout autre recours ou procédure visant à faire respecter les droits et recours soumis par la présente Garantie, la partie gagnante bénéficiera d'un juste recouvrement des frais d'avocat, en plus de tout autre recours dont elle peut bénéficier.

**4.7 Restrictions en matière d'exportation.** Vous reconnaissez que le Produit est soumis aux restrictions d'exportation en vigueur aux États-Unis. Vous respecterez toutes les lois et réglementations en vigueur s'appliquant au Produit, y compris mais sans se limiter à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis.

**4.8 Divisibilité.** Si une cour de la juridiction habilitée à le faire détermine qu'une des dispositions de cette Garantie est non valide, illégale, non exutoire, les clauses restantes demeureront pleinement applicables.

**4.9 Accord bilatéral parfait.** La présente Garantie constitue un accord bilatéral parfait et remplace tout contrat préalable entre Synology et le Client, en rapport avec le sujet en question. Aucun amendement, modification ou désistement des dispositions de la présente Garantie ne sera valide sauf mention écrite par la partie responsable par la présente.